

M. Jones: Même l'ancien ministre des Finances qui a récemment démissionné—un homme charmant, mais je me demande ce qu'il valait comme ministre des Finances vu l'échec de ces quatre ou cinq derniers budgets—a été invité personnellement à sortir les conservateurs du désert. Cela donne à réfléchir. Je tiens à dire bien clairement que je vais faire sentir encore davantage ma présence ici, et si on a besoin du consentement unanime de la Chambre, je crois ma voix aussi valable que celle de n'importe quel autre député.

Pour terminer, j'ai l'intention d'émettre un avis d'opposition que tous les députés liront, j'espère, dans le hansom, à l'égard des comités permanents, des dons à mon organisation et des injustices flagrantes commises contre moi, député à la Chambre, et, partant, contre mes électeurs et les autres Canadiens bien pensants. Je demande donc aux députés de coopérer en m'aidant à faire adopter immédiatement deux bills privés que j'ai présentés à ce sujet.

Je n'ai aucune obligation envers les leaders à la Chambre ou les leaders d'un parti quelconque, et surtout du parti conservateur. A compter de maintenant, toute relation que je pourrai avoir avec eux ne serait que pure coïncidence. Si le nouveau chef conservateur n'est pas membre du caucus, son caucus sera dans la même situation que moi. Il n'aura pas son chef à la Chambre. Je pourrais m'étendre sur ce sujet, mais je laisse aux députés le soin de penser à tout ce qui pourrait se passer.

J'exprime le point de vue d'un grand nombre de petites gens. Leurs opinions, leur idées et leurs pensées ont beaucoup d'importance pour moi, et j'espère qu'elles en ont également pour tous les députés à la Chambre. Je suis dans une position où j'ai beaucoup d'appui de la part des Canadiens, et pas seulement ceux de ma circonscription, mais heureusement ou malheureusement, pas de la part des dirigeants d'un parti politique quelconque.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous remercier de m'avoir permis si aimablement de commenter cette motion. Cela m'a donné l'occasion d'exprimer brièvement des opinions importantes sans faire perdre indûment son temps à la Chambre comme c'est déjà arrivé.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Moncton (M. Jones) a soulevé un certain un certain nombre de questions qui méritent examen et qui pourraient donner lieu à un débat fort intéressant.

M. Guay: L'invitez-vous à s'affilier à votre parti?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'est déjà invité lui-même à passer au parti libéral et, de là, au parti conservateur. Le point qui mérite d'être retenu est que nous devrions demander le consentement du député quand il est à la Chambre et que nous réclamons le consentement unanime.

Cependant, c'est là, à mon avis, une motion très simple. Elle demande uniquement que nous ne siégions pas jeudi soir prochain et toute la journée vendredi pour une raison que nous connaissons bien. Je ne pense pas que l'affaire se prête à une discussion de la nature du système parlementaire ou des vicissitudes du parti progressiste conservateur. C'est une simple question de courtoisie. La Chambre s'est déjà ajournée pour des congrès d'investiture du parti conservateur, du parti libéral et, il n'y a pas longtemps, pour celui de mon parti. C'est ce qu'il faut faire maintenant. Nous pourrions peut-être nous dispenser d'autres discours.

Périodiques non canadiens

Je suis sûr que les progressistes-conservateurs vont voter en faveur de la motion. Je pense donc exprimer le sentiment de la majorité libérale. Autrement dit, il y a unanimité. Nous sommes tous disposés à nous prononcer sur la motion.

● (1530)

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la dite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 février, du bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, dont le comité permanent de la radiodiffusion, de films et de l'assistance aux arts a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les motions n^{os} 7, 8, 9, 10 et 11 ainsi que l'amendement à la motion n^o 7, je tiens à préciser que, de façon générale, je suis largement d'accord sur les motifs et le principe qui ont inspiré le bill C-58 et la déduction des dépenses de publicité. C'est-à-dire que les annonceurs ne doivent pas être autorisés à déduire le prix des annonces qu'ils font diffuser par les stations étrangères dont le marché est essentiellement situé au Canada. Jusqu'à tout récemment, nous n'avions pas mis en doute la valeur de cette politique parce que, au premier abord, ses avantages semblaient évidents du point de vue de l'intérêt national.

En général, le public et les députés ont considéré que le bill C-58 vise surtout, sinon uniquement, les périodiques et la controverse au sujet de la situation du *Time* et du *Reader's Digest* a préoccupé tous ceux qui se sont penchés sur le bill. J'ai changé quelque peu d'avis le 13 janvier 1976 lorsque je me suis rendu à Victoria en avion pour assister aux funérailles de mon ancien collègue, David Groos. J'ai profité de mon voyage dans l'Ouest pour visiter la filiale canadienne de KVOS à Vancouver, dont le transmetteur est situé à Bellingham. Je dois admettre que le fonctionnement de la filiale canadienne et surtout la quantité de travail qu'elle accomplit au Canada m'ont fait une très bonne impression. Par exemple, la filiale emploie en moyenne 150 employés canadiens à temps partiel et à plein temps, dont la plupart sont des professionnels et des techniciens dans les domaines de la radiodiffusion et de la réalisation d'émissions.